

AFFAIRE N° 5. - Acquisition par la voie de l'expropriation de quatre parcelles de terrain sises rue des Limites et Sainte Anne, appartenant à M. HERBERT DE PALMAS, THIAN BOR Yves et aux consorts VLODY.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de sa séance du 12 AOUT 1968, le Conseil Municipal n'avait autorisé à engager la procédure de l'expropriation, en cas de refus des propriétaires de vendre à l'amiable les quatre parcelles de terrain contiguës au petit marché et qui sont nécessaires pour son extension.

A la suite des propositions que j'ai faites aux divers propriétaires, j'ai pu obtenir notamment l'accord de M. HERBERT DE PALMAS pour la vente à l'amiable de la parcelle n° 392 lui appartenant, sur la base de l'évaluation effectuée par le Service des Domaines.

Par ailleurs, les Consorts VLODY, par l'intermédiaire de leurs avoués, Me HASSEN et Me HOAREAU, m'ont fait connaître par lettre en date du 23 AVRIL 1969, qu'ils souhaitaient que le prix de 4 850 000 Frs CFA proposé par la Commune soit porté à 6 000 000 de Frs CFA, compte tenu de ce que les 3/4 du terrain en cause avaient été évalués, après expertise, à 4 000 000 de Frs CFA en JUILLET 1961 (les deux parcelles à acquérir ont une superficie totale de 378 m2).

Si vous êtes d'accord pour cette augmentation, la procédure de l'expropriation sera alors interrompue pour ce qui concerne les parcelles 394 et 395 comme elle l'a été pour la parcelle n° 392.

Il ne resterait plus alors que la parcelle n° 393 appartenant à M. THIAN BOR Yves. Au cas où ce dernier ne répondrait pas à l'offre d'acquisition à l'amiable que la Commune lui a faite, la procédure de l'expropriation serait alors envisagée à l'encontre de M. THIAN BOR Yves.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis en ce qui concerne l'augmentation de prix demandée par les Consorts VLODY.

M. PARIS. - Ne croyez-vous pas qu'il serait plus logique d'accepter l'évaluation des Domaines ? Depuis quelques années, la Municipalité de Saint-Denis passe son temps à réévaluer les terrains. A mon avis, on devrait cesser cette façon de procéder.

M. BOYER. - Je suis de votre avis, puisque la décision que nous allons prendre sera de nouveau soumise à l'appréciation des Domaines.

LE MAIRE. - C'est une expropriation, dont l'évaluation a été faite par la Cour d'Appel.

M. PARIS. - Nous sommes d'accord, mais si nous partons de ce principe, nous créons une spéculation. Il vaut mieux attendre la décision du juge d'expropriation, plutôt que de dire : bon, nous payons cinq ou six millions.

M. TESSIER. - Monsieur le Maire, nous parlons millions ..... Il eût été préférable de nous dire le prix du mètre carré du terrain.

LE MAIRE. - Messieurs, nous mettons aux voix, êtes-vous d'accord pour l'expropriation ?

M. TOMI. - Monsieur le Maire, je suis obligé de demander la parole. Le projet d'expropriation concerne, je crois, l'extension du petit marché. Je suis venu ici, présenter à M. REYDELIET, en compagnie de M. DE COLOGNE de la SEEFOM, une idée d'une reprise de l'ensemble du terrain comprenant l'actuel petit marché, mon propre terrain, et tout ce rectangle qui se situe entre la rue Roland Carros, des Limites, le bas de la rue Sainte Anne, de la rue du Maréchal Leclerc, parce qu'il était question d'englober le petit triangle actuellement occupé par le Commissariat et le commerce et, de faire là un grand ensemble avec un vrai marché.

LE MAIRE. - Oui, mais quand nous parlons d'extension, il ne s'agit pas encore de l'extension du bâtiment lui-même. Nous prenons bonne note de votre idée.

M. TOMI. - Je pense que moyennant une certaine compréhension de la part des propriétaires, vous n'aurez pas recours à l'expropriation et nous pourrons ainsi obtenir un certain rabais tout en leur donnant satisfaction et conserver une bonne entente entre les propriétaires et la Municipalité de Saint-Denis.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, il ressort des débats deux propositions. La première consiste à maintenir le prix proposé par les Domaines, et la seconde à prendre un prix intermédiaire. Je propose la deuxième solution et en cas de refus de la part des propriétaires, nous procéderions à l'expropriation. Etes-vous d'accord ?

Adopté à l'unanimité.